



**Arrêté temporaire n° DAV000488
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**RUE DESPOURRINS, AVENUE SADI CARNOT, RUE DU BISCONDAU,
RUE CASAMAYOR DUFAUR, RUE GINO VALATELLI, RUE JUSTICE**

Madame la Maire d'Oloron Sainte-Marie,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 02/04/2026 émise par l'association TEAM OLORON demeurant 10 Avenue Charles et Henri Moureu 64400 OLORON SAINTE-MARIE représentée par Monsieur Thibaut BERGES aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation.

CONSIDÉRANT que l'organisation d'une course sportive rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 05/04/2026 RUE DESPOURRINS, AVENUE SADI CARNOT, RUE BISCONDAU, RUE CASAMAYOR DUFAUR, RUE GINO VALATELLI ET RUE JUSTICE.

ARRÊTE

Article 1

Le 05/04/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- RUE DESPOURRINS,
- AVENUE SADI CARNOT
- RUE DU BISCONDAU
- RUE CASAMAYOR DUFAUR
- RUE GINO VALATELLI
- RUE JUSTICE (Depuis la Poste jusqu'à la place de la Résistance)

- **La circulation des véhicules est interdite 07 H 00 A 15 H 00**
- **Le stationnement des véhicules est interdit.** Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

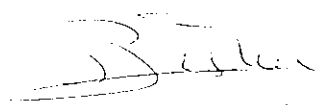
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, l'association TEAM OLORON.

Article 3

Madame la Maire d'Oloron Sainte-Marie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Oloron-Sainte-Marie, le 02 AVRIL 2026

Madame la Maire d'Oloron Sainte-Marie


Marie-Lyse BISTUÉ



DIFFUSION

- *L'association TEAM OLORON*
- *Madame la Maire d'Oloron Sainte-Marie*